

KIGALI, le... 15. MAI 1994

N° 51/06.1.9/01

A traiter par _____
Date entrée : 20 MAI 1994
N° Classement : 170064674/01/1

A I I P. 201

Au Lt Col e.r SIMBA Aloys

K0064674

OBJET : Désignation.

1. Sur décision du Gouvernement, une organisation de la Défense Civile vient d'être mise sur pied. A ce titre, vous êtes désigné Conseiller en matière de la Défense Civile auprès du Préfet de la Préfecture de BUTARE et du Préfet de la Préfecture de GIKONGORO.
2. En collaboration des Préfets, des Bourgmestres et des Conseillers des Secteurs, vous superviserez la formation en matière de la défense civile de dix hommes de bon renom par Secteur et organiserez ces derniers par Secteur et par Commune pour encadrer la population pour qu'elle puisse empêcher l'infiltration de l'Eni.
3. Pour la réussite de cette mission, en collaboration avec les Bourgmestres, vous choisirez un Sous-officier Réserviste ou retraité qui jouit de bonne estime auprès de la population pour vous assister. Ce dernier émargera sur le budget de la Défense Nationale.
4. La collaboration étroite des Préfets, des Bourgmestres et du Comdt OPS en place est strictement recommandée. La priorité est accordée aux Communes frontalières avec le BURUNDI pour éviter des infiltrations en provenance de ce dernier.

Le Ministre de la Défense
BIZIMANA Augustin



- Copie pour information:
- ✓ - Monsieur le Préfet de la Préfecture de BUTARE
 - BUTARE
 - Monsieur le Préfet de la Préfecture de GIKONGORO
 - GIKONGORO
 - Comd Secteur Ops BUTARE
 - BUTARE
 - Chef EM AR
 - Chef EM Gd N

CASE No: ICIR-98-44-1
EXHIBIT No: P. 201
DATE ADMITTED: 05/12/2007
TENDERED BY: PROSECUTOR
NAME OF WITNESS: DECISION OF
05/12/2007